

Département des ressources humaines  
Service Développement des Ressources Humaines  
Pôle carrière et avancements au choix IT  
JYB/GR/MJ n°2025-031

## D E C I S I O N

### **LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Vu le code général de la Fonction Publique**

**Vu le code de la recherche**

**Vu le décret n°84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;**

**Vu le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;**

**Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;**

**Vu les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;**

**Vu l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des ingénieurs de recherche, en sa séance du lundi 17 novembre 2025 ;**

## D E C I D E

**Article 1 :** Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade au choix des **ingénieurs de recherche hors classe** au titre de l'année 2026 :

### **5 possibilités**

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Responsable de structure	Délégation régionale
00542301	BARBUT Sabine	IR	J	U1151	TERZI Fabiola	Paris-IDF Centre-Nord
00200216	CHAUFFETON Valérie	IR	A	U1138	ZUCMAN-ROSSI Jessica	Paris-IDF Centre-Est
00205402	HANAUER Marc	IR	E	US14	RATH Ana-Maria	Paris-IDF Centre-Est

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Responsable de structure	Délégation régionale
00200264	PAIS DE BARROS Jean-Paul	IR	A	US58	DELMAS Dominique	Est
00502779	SAMYN-PETIT Bénédicte	IR	J	DGDA	ROUSSET Damien	Administration du siège

**Article 2 :** La part respective des femmes et des hommes promouvables est de 59 % et 41 %. Celle des fonctionnaires inscrits sur le présent tableau d'avancement à l'article 1 est de 60 % de femmes et 40 % d'hommes.

Fait à Paris, le 17/12/2025

Le Président-directeur général

Pr Didier SAMUEL